

Jeudi 26 janvier 2023

## **Fort des résultats de son Baromètre 2022, Nères appelle les pouvoirs publics à faire de la pharmacie un élément central de la prévention et de la lutte contre les déserts médicaux**

Nères présente la 21<sup>ème</sup> édition du baromètre des produits de santé et de prévention de premier recours en pharmacie, réalisé en collaboration avec OpenHealth Company.

Les résultats du Baromètre 2022 confirment la place essentielle qu'occupent les produits de santé et de prévention de premier recours dans la santé des Français au quotidien :

- L'élargissement des missions des pharmaciens, observée en 2021, se poursuit en 2022 et a contribué à accroître le nombre de visites en pharmacie ;
- L'augmentation de la fréquentation des pharmacies (liée au retour des pathologies hivernales) est soutenue par des produits de santé de premier recours plus accessibles, avec une appétence croissante pour les produits à visée préventive ;
- Le parcours de santé pourrait toutefois être optimisé, grâce à une redirection pour certains patients souffrant de maux bénins du médecin généraliste vers le pharmacien. Plus de 16 jours de consultations par médecin généraliste et par an pourrait être libérés.
- Ces tendances viennent entériner la crédibilité des propositions formulées par Nères qui milite pour une Stratégie nationale de Produits de Premier Recours qui permettrait de favoriser l'usage de produits de santé sans ordonnance tout en l'encadrant.

### **Une fréquentation historique des officines qui profite largement aux produits de santé et de prévention de premier recours**

#### **Des dispensations en pharmacie qui augmentent fortement en 2022...**

Après plusieurs années de baisse, l'année 2022, dans la lignée de 2021, voit une nette augmentation des dispensations réalisées par les pharmaciens, soit 1,268 milliards (+13,1 % par rapport à 2021). Ces résultats doivent être observés à travers le prisme d'un fort effet conjoncturel lié à un épisode épidémique hivernal (principalement grippal +112 % par rapport à 2021) particulièrement prégnant

en 2022, comme semble le confirmer la fréquentation en hausse des pharmacies aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres.

### **...et qui sont tirées par les produits de 1er recours**

L'augmentation structurelle des dispensations en officine profite largement aux produits de santé de premiers recours (656 millions de dispensations soit 51,7 % des dispensations totales, +12,9 % par rapport à 2021), qu'ils soient prescrits (303 millions, +8 % par rapport à 2021) ou hors prescription (353,5 millions, +17,6 % par rapport à 2021)

Lorsque l'on analyse les résultats 2022, on constate une forte croissance, en valeur (+14,4 %) comme en volume (+17,2 %), de la dispensation de produits de 1<sup>er</sup> recours sans ordonnance par rapport à 2021, et ce pour la quasi-totalité des segments. Cette croissance historique à deux chiffres profite aux trois catégories de produits de 1<sup>er</sup> recours, qu'il s'agisse de l'automédication (+11,3 %), des compléments alimentaires (+14,6 %) ou des dispositifs médicaux (+21,1 %) pour un total en valeur de 4 296 M€. Concernant les produits, le marché reste tiré par les segments : système respiratoire (+44,8 %, 582 m€), système digestif/détox/transit (+9,9 %, 504 m€) et douleur (+15,6 %, 485 m€), en lien avec le retour des pathologies hivernales.

#### **CHIFFRES-CLES 2022**

1. 20 261 pharmacies (-164\*).
2. 281,5 M de visites par mois en moyenne en officine dont 78,1 millions uniquement pour des achats de produits de premiers recours sans prescription, soit 26 visites par seconde
3. 1 268 M de dispensations, (+13,1 %\*) dont :
  - 656 M pour 1<sup>er</sup> recours total (+12,9 %\*)
  - 353,5 M pour 1<sup>er</sup> recours hors prescriptions (+17,6 %\*) dont 17,1 % en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux
4. 16,39 € en moyenne par panier, soit 6,76 € par produit (1,9 produit par visite en pharmacie)

\*vs 2021

### **La dispensation de produits de santé de 1er recours en pharmacie : une offre qui participe d'une meilleure accessibilité au système de soins**

#### **26 visites par seconde en pharmacie liées à des dispensations sans prescription de produits de 1er recours**

Au-delà des informations qu'ils procurent sur la nature des dispensations, les résultats du baromètre 2022 mettent aussi en évidence des informations intéressantes quant à l'évolution du comportement des Français en officine, et du rôle que revêt cette dernière à leurs yeux. Un constat ressort de prime abord : l'année 2022 a marqué le retour des Français en pharmacie, avec une fréquentation moyenne en hausse : 281,5 millions de visites/mois dont 78,1 pour le 1<sup>er</sup> recours, soit 26 visites tous les secondes pour ces derniers<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Base d'ouverture de 11 heures.

Ce rôle renforcé des officines dans le premier recours a probablement été facilité par l'élargissement du rôle des pharmaciens qui s'accélère depuis la crise sanitaire, notamment : vaccination, test COVID, test grippe, téléconsultation, etc. Ainsi, si tous les produits de 1<sup>er</sup> recours sont en croissance, ce sont les dispositifs médicaux qui augmentent le plus (+21,1 %, contre +11,3 % pour l'automédication et +14,6 % pour les compléments alimentaires).

Autre évolution intéressante : les produits à visée préventive<sup>2</sup> ne cessent de croître dans la part du 1<sup>er</sup> recours pour atteindre aujourd'hui plus de 40 % (+ 6 pts vs 2017), une évolution en phase avec l'aspiration des Français d'être des acteurs actifs de leur santé et une attention plus marquée à la prévention.

*« La force du marché des produits de 1<sup>er</sup> recours réside plus que jamais dans sa capacité à répondre aux besoins du patient en gardant des prix abordables et à travers une dynamique d'innovation » déclare Luc Besançon, Délégué Général Nères*

### **La dispensation des produits de 1<sup>er</sup> recours en pharmacie contribue à un système de soins plus accessible**

C'est d'abord vrai en termes **d'accessibilité « physique »** puisque **les pharmacies sont majoritairement ouvertes avant les cabinets médicaux et ferment après**. Ainsi, sur les 353 millions de dispensations pour le premier recours sans ordonnance, plus de 61 millions ont lieu en dehors des heures de bureau (avant 9h et après 18h) et 33 millions pendant la pause déjeuner.

Le baromètre nous indique d'ailleurs que ce **sont les pharmacies de quartier**, qui offrent un accès facile à un professionnel de santé qualifié, **qui enregistrent les meilleurs taux de croissance sur le 1<sup>er</sup> recours** : + 17,7 % d'activité en plus en valeur comparé à 2021 pour les petites pharmacies, contre +15,3 % pour les moyennes et 11,1 % pour les grosses. Il faut noter que le 1<sup>er</sup> recours est, quelle que soit la taille de la pharmacie et son lieu d'implantation (centre-ville, périphérie ou milieu rural), une activité-clé puisqu'elle génère cette année 31 % des ventes en volume de l'officine, et 21 % en valeur.

D'autre part, l'érosion du parc officinal observée sur les dernières années (- 1 654 pharmacies en 10 ans soit une baisse de -7,5 %) et néanmoins ralentie par la crise sanitaire, semble se stabiliser aujourd'hui. D'autant que derrière les fermetures de pharmacies se cache une tendance bien plus profonde qui conduit en réalité à des fusions d'officines. En moyenne, une fermeture de pharmacie sur quatre donne en réalité lieu à un regroupement d'officines. Or, en dépit de ces rapprochements qui pourraient laisser présager une évolution du modèle vers des grandes à très grandes pharmacies, le retour de la pharmacie de proximité, constatée en 2021, est confirmé en 2022 au niveau national.

---

<sup>2</sup> **Visée « prévention »** : sommeil stress, vitalité homéopathie, système circulatoire, autotest, immunité, phanère, gestion de poids / drainage, santé de la femme, vision, système cardiovasculaire, grossesse allaitement, vieillissement physiologique, solaire, fonction cognitive, sport

Enfin, la proximité et le conseil expliquent probablement une autre évolution pointée par le baromètre : le retour des Français vers la pharmacie (+14,6 %) au détriment d'autres canaux de distribution pour la **consommation des compléments alimentaires**, notamment des enseignes bio (-14,1 %).

Un autre point qui contribue à **l'accessibilité des produits de 1<sup>er</sup> recours est le prix**. On observe en effet en 2022 une baisse des prix moyens des produits de 1<sup>er</sup> recours, alors même que l'inflation enregistrée sur l'ensemble des produits de consommation s'approche d'un nombre à deux chiffres. Exception faite des médicaments d'automédication, dont le prix reste stable à +0,1 %, les compléments alimentaires (-2,4 %) et surtout les dispositifs médicaux grand public (-16 %) contribuent à la baisse du coût moyen des produits de 1<sup>er</sup> recours (-2,3 %) qui se rapprochent désormais des tarifs observés en 2019. Le prix moyen des produits de premier recours est en 2022 de 6,76 €.

## **Le 1er recours, un outil pragmatique, immédiatement mobilisable pour lutter contre la dégradation de l'accès aux soins des Français**

### **91,4 millions de visites de 1<sup>er</sup> recours chez le médecin pourraient être évitées avec une véritable stratégie nationale du premier recours**

*« En 2022, on a compté 91,4 millions de dispensations de prescriptions constituées uniquement de produits de premier recours, qui auraient donc pu être achetées sans ordonnance. Ce sont autant de visites qui pourraient être évitées pour des maux bénins chaque année si la France se dotait d'une véritable stratégie nationale du premier recours pour développer et encadrer son utilisation. Cela représente jusqu'à 16,76 jours de consultations par médecin généraliste qui pourraient être libérés chaque année et réinvestis pour améliorer l'accessibilité aux médecins. Cela devient urgent lorsque l'on sait que 3,5 millions de Français déclarent avoir renoncé à se soigner en 2022 faute de disponibilité d'un médecin généraliste<sup>3</sup> »* déclare Vincent Cotard, Président de Nères et de Sanofi Santé Grand Public France.

Pour Nères, cette situation appelle à la mise en place d'un parcours de soins qui, pour les maux du quotidien, ne débute plus chez le généraliste débordé, mais chez le pharmacien. En effet, s'il existe des déserts médicaux, il n'existe pas de désert pharmaceutique !

### **Nères propose une expérimentation de 2 ans pour construire une stratégie de santé du premier recours qui contribue à une meilleure accessibilité aux soins et favorise la prévention**

*« Tous les professionnels de santé ont alerté ces dernières années sur la saturation du système de soins, y compris les membres de Nères. Les solutions adoptées par le gouvernement sont souvent conjoncturelles, or, c'est l'ensemble du système de soins qu'il faut revoir sans démagogie. C'est pourquoi Nères plébiscite, depuis plusieurs années, de faire débiter le parcours de soin pour les pathologies bénignes chez le pharmacien, un professionnel de santé de confiance formé pendant 6 ans.*

<sup>3</sup> « Bulletin de Santé des Français », Nères, 2022

*Ceci permettrait de gagner du temps médical et d'offrir une meilleure prise en charge des Français. Nous avons fait des propositions concrètes et souhaitons qu'une expérimentation de ce dispositif soit rapidement mise en place pour une durée de deux ans »* complète Vincent Cotard.

Cette expérimentation reposerait sur des mesures concrètes et facilement applicables, selon deux axes :

**1. Lutter contre les déserts médicaux et améliorer l'accès aux soins**

- Désigner le pharmacien comme professionnel de santé dédié à la prise en charge des maux du quotidien et des pathologies bénignes
- Les pharmaciens devront être dotés de nouveaux outils : accès à de nouvelles molécules (200 sont disponibles en Europe contre 100 en France), tests pour orienter vers le bon professionnel (angine) et même télémédecine
- Développement d'outils (arbres d'aide à la décision) permettant de renforcer le conseil et le bon usage des médicaments, notamment pour les médicaments nécessitant une vigilance accrue.
- Systématisation de l'enregistrement des dispensations sur l'Espace Numérique de Santé qui permet, sur présentation de la carte vitale, de retrouver les médicaments achetés et garantir ainsi une meilleure analyse des interactions possibles.

Ce renforcement du rôle du pharmacien n'a pas vocation à remplacer les médecins mais à libérer du temps médical et éviter une attente interminable. Il permettrait aussi d'économiser 338 millions d'euros par an au budget de la sécurité sociale. En Europe, les pays qui l'ont déjà appliqué ont réalisé une économie de 6,5 milliards d'euros, soit 6 % du budget dédié aux soins.

**2. Faire du pharmacien et de l'officine les référents prévention du quotidien des Français**

En dehors de thèmes spécifiques (tabac, cancer, papillomavirus, etc.), la prévention globale reste floue et mal appréhendée par les Français. Ceci est notamment dû au fait qu'elle est peu incarnée. En effet, si le médecin est le référent pour les soins, il n'existe pas de référent prévention. Cette incarnation est cependant indispensable dans la perspective d'une politique effective de prévention pour les citoyens.

Dans ce cadre, faire du pharmacien et de l'officine les référents prévention des Français - qui ont déjà intériorisé l'officine comme lieu de prévention et sont soucieux de leur bien-être comme en témoigne l'augmentation de 40 % des produits de prévention en 2022 - permettrait ainsi de leur offrir :

- Un professionnel de santé formé et expert afin de prodiguer des conseils en prévention
- Une gamme large en produits de prévention et en compléments alimentaires
- Une solution immédiatement opérationnelle puisque les professionnels sont déjà formés et le réseau est déjà établi

Une telle approche permettrait de toucher plus facilement les 17% de Français qui n'ont pas été chez un médecin généraliste au cours des 12 derniers mois.

Pour rendre possible cette expérimentation, Nères propose de désigner, avec les pouvoirs publics, des territoires aux particularités géographiques et démographiques différentes, de s'appuyer sur des officines pilotes, de déterminer les thématiques de prévention à expérimenter (par exemple les troubles du sommeil ou la dénutrition chez les personnes âgées) et enfin de coconstruire des critères d'évaluation avant de déployer l'expérimentation avec les Agences Régionales de Santé.

**A propos de Nères :**

Nères (anciennement Afipa) est l'organisation professionnelle qui représente les laboratoires pharmaceutiques produisant et commercialisant des produits de santé et de prévention de premier recours disponibles en pharmacie sans ordonnance (médicaments, dispositifs médicaux et compléments alimentaires).

Retrouvez Nères sur : [www.neres.fr](http://www.neres.fr) - Twitter : @Neres\_fr

**CONTACTS PRESSE**

Maxime Barlier / [barlier@vianova-rp.com](mailto:barlier@vianova-rp.com) / 06.72.19.09.47

Nadia Hamidouche / [hamidouche@vianova-rp.com](mailto:hamidouche@vianova-rp.com) / 06.77.27.72.13